



ADMINISTRATION

## Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 22 avril 2024 à 19H00

Correspondant : Delphine Bouckaert – Référence : Ref. 20240422/31

- Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre – Président ;  
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins ;  
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins ;  
Jean-Jacques FLAHAUX, Yves GUEVAR, Pierre André DAMAS, Henri-Jean ANDRE,  
Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN,  
Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, Eric BERTEAU, Pierre-Yves HUBAUT, Agnès  
MUAMBA KABENA, Sabine CORNELIUS, Christine KEIGHEL-EECKHOUDT, Conseillers  
Communaux.  
Bernard ANTOINE, Directeur Général.
- Excusé(s) : André-Paul COPPENS, Echevin ;  
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS ;  
Nino MANZINI, Martine DAVID, Michel BRANCART, Martine GAREMYNCK, Laurent  
LAUVAUX, Conseillers Communaux.

### Objet n°31 - Question orale de Monsieur le Conseiller Yves GUEVAR relative à l'école de Ronquières

#### L'Assemblée générale prend connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Yves Guévar relative à l'école de Ronquières.

Monsieur le Bourgmestre,

Monsieur le Directeur Général,

Mesdames, Messieurs les Echevins et la Présidente du CPAS,

Mesdames, Messieurs en vos titres et qualités,

Ecole de Ronquières : faisons le point sur le projet de rénovation et les dossiers de subvention.

Il y près d'un an, ma collègue conseillère communale du groupe Ensemble interrogeait le collège sur le projet de démolition partielle et de rénovation de l'école de Ronquières (dont les coûts estimés avaient été revus à la hausse de manière importante) et de leurs subventionnements. En effet, nous étions en mai 2023 à un montant total estimé TVAC à 2.322.224,68 € pour la démolition partielle et les 3 lots : la rénovation du bâtiment à rue, les menuiseries et peintures intérieures et enlèvement des modules provisoires + adaptation du préau arrière. La subvention PPT pour l'année 2023 est plafonnée à 1.274.825,72€ TVAC +8% de frais généraux compris et l'analyse par la Fédération Wallonie-Bruxelles signale que l'offre du lot 1 de la

rénovation du bâtiment à rue hors options, s'élève à un montant de 1.207.362,72 € TVAC.

Reste donc à la charge propre de la ville un montant minimum de 1.114.861,96 €, charge très importante pour une commune sous tutelle financière.

D'autres pistes de subventions ont été évoquées, soit complémentaires, soit alternatives au PPT.

- Pouvez-vous :

Confirmer les montants estimés il y a 1 an

Faire le point sur les dossiers de subventionnement ?

- Si les subventionnements restent insuffisants, comptez-vous revoir le contenu du projet ou son report ou son abandon ?

Lors de la dernière porte ouverte de l'école, des membres du groupe Ensemble ont fait le tour des locaux actuels accompagnés de membres du personnel que nous avons trouvé extrêmement motivés et enthousiastes malgré une rentrée scolaire en diminution.

Il en ressort que, au niveau des espaces de classe c'est maintenant correct, vu la dernière rentrée scolaire en baisse et la réorganisation des classes. Le gros problème d'infiltration et humidité dans le bâtiment arrière a été résolu après intervention du service travaux pour déboucher les corniches et descentes d'eaux – merci au service. Reste à terminer le plafonnage et quelques peintures.

Il est toujours fait usage de modules qui occupent une bonne partie de la cour et du jardin arrière. Le confort général n'est pas optimal.

Les inquiétudes principales de la direction et des enseignants restent la sécurité et l'accessibilité.

- Qu'en est-il de la sécurisation du mur mitoyen avec l'entreprise agricole voisine ?

Même si des aménagements ont été entrepris, les points noirs restent les accès sécurisés à l'école avec des trottoirs étroits, un manque de stationnement et le non-respect de la zone 30 surtout pour les véhicules qui viennent d'Henripoint.

- Avez-vous des pistes d'amélioration ?

- Est-il prévu un réaménagement des trottoirs ?

Merci pour vos réponses.

### **Monsieur l'Echevin Olivier FIEVEZ répond à la question**

Merci , je veux tout d'abord avoir une pensée spéciale pour l'Echevin des travaux. Merci aux services de l'administration pour tous les éléments me permettant de répondre.

Je rappelle qu'il n'existe pas de service « subsides » au sein de l'administration. Il était bien prévu l'engagement d'un « subsidiologue » mais nous avons dû faire des choix internes et notamment dans le service mobilité.

Des démarches ont bien entendu été entamées auprès du Ministre de tutelle.

Par rapport à la subvention, les montants sont les mêmes et on a reçu une promesse de subvention PPT (programme prioritaire des travaux) via le CECP le 9 janvier 2024. On attend la dépêche ministérielle pour confirmer la subvention. Le dossier est à la vérification auprès de l'inspection des finances et l'on sait que cela peut prendre du temps. Ce projet est donc acquis.

En parallèle, nous avons aussi déposé un projet dans le cadre dans un autre plan (c'est le fameux milliard que le Gouvernement de la Communauté française a avancé via le PIE). On sait qu'on ne sera pas retenu dans le premier train car les crédits sont attribués en priorité aux écoles victimes des inondations. Le deuxième train est consacré à la promotion sociale et donc on devra attendre la 3ème phase.

Voilà à ce stade ce qu'on peut dire et le dossier continue et il est suivi par l'administration. On espère être retenu dans le PIE mais le Gouvernement de la Communauté française est pour le moment un peu tendu.

**Monsieur le Bourgmestre Maxime Daye complète la réponse à la question pour l'aspect technique.**

Merci à Eric BERTEAUX qui nous avait attiré l'attention sur le PIE et ainsi avons pu introduire un dossier.

Pour le mur mitoyen, le service Etudes a eu une réunion et un contact avec le propriétaire du terrain pour les travaux. Ils débutent le 29 avril et ceux qui iront au 1er mai pourront ainsi le constater.

Pour ce qui est de la mobilité aux abords du village, on n'a pas arrêté d'interpeller le SPW. L'asphalte a été renouvelé et suite à cela il y aura un marquage additionne grâce notamment à notre action auprès de la Ministre sécurité routière Valérie DE BUE.

Pour les trottoirs, c'est compliqué puisque la voirie ne le permet pas mais il y aura de nouvelles barrières posées et des marquages qui aideront les choses. Mais comme dit dans le débat tantôt, même une zone 30 ça ne sert à rien de toute façon.

**Monsieur le Conseiller Yves Guévar réplique**

Je fais remarquer qu'il y a un trottoir mais les voitures stationnent dessus et c'est important que le trottoir soit utilisé pour les piétons.